



Communiqué de presse

Permanences pension : augmentation sur le terrain de 25 % pour l'ONP et 39 % pour l'INASTI

L'institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI) et l'Office national des Pensions (ONP) optimisent leur réseau de permanences locales. Les permanences les moins fréquentées seront supprimées à partir du 1 octobre 2015. Il ne s'agit pas d'économies : le nombre total d'heures de présence des experts en matière de pensions sur le terrain augmente de 25 % pour l'ONP et de 39 % pour l'INASTI. Afin de promouvoir de manière optimale les nouvelles permanences, l'INASTI et l'ONP lancent l'URL www.permanencespension.be.

Conformément au contrat d'administration 2013-2015 de l'ONP conclu en 2012 avec le gouvernement Di Rupo, l'INASTI et l'ONP supprimeront à partir du 1 octobre 2015 les permanences locales ayant les taux de fréquentation les plus bas. Les propres bureaux régionaux ainsi que les Pointpensions communs avec le SdPSP (le Service des pensions du secteur public) seront maintenus et le nombre d'heures de présence des experts en matière de pensions augmentera :

- ~ de 25% pour l'ONP (de 6602 à 8268 heures)
et
- ~ de 39 % pour l'INASTI (de 2482 à 3456 heures)

Les permanences restantes ont été, lors du remaniement des permanences, réparties de manière égale sur l'ensemble du territoire. Voilà pourquoi ces lieux sont faciles d'accès avec par transports en commun ou en voiture. 52 % des permanences sont accessibles dans les 15 minutes via les transports en commun, 84 % en moins de 30 minutes.

De plus, L'INASTI et l'ONP formeront une fois par mois un "front office" commun ce qui permettra aux personnes qui ont été actives en tant que salariés et indépendants de se déplacer qu'une seule fois. Ces permanences communes forment un complément aux Pointpensions qui sont déjà organisés avec le SdPSP depuis 2009.

Afin de promouvoir les nouvelles permanences de manière optimale, l'INASTI et l'ONP lancent l'URL www.permanencespension.be. Sur cette page internet spéciale, le visiteur est guidé vers un expert en matière de pensions près de chez lui en fonction de sa carrière. Les intéressés qui n'ont pas accès à internet, peuvent bien entendu utiliser la ligne Pension gratuite 1765.

Les nouvelles permanences seront évaluées après 3 mois.

Données de contact grand public

- ~ **Office national des Pensions (ONP)**
Ligne gratuite : 1765 (en semaine de 9h à 12h et de 13h à 17h)
Courrier : ONP ~ Tour du Midi ~ 1060 Bruxelles
Site web : www.onp.fgov.be
Mail : info@onp.fgov.be

~ **Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI)**

Ligne gratuite : 1765 (en semaine de 9h à 12h et de 13h à 17h)

Courrier : INASTI ~ Quai de Willebroeck 35 ~ 1000 Bruxelles

Site web : www.onp.fgov.be

Mail : info@rsvz-inasti.fgov.be